



Pays du Mont-Blanc

communauté de communes

Communiqué de presse – 29/7/2020



ENTRETIEN ET VALORISATION DE NOS FORETS

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DONNE UN AVIS FAVORABLE SUR LE PROJET DE ROUTE FORESTIERE DU CHATELARD AU COL DE VOZA

Lors du Conseil communautaire du 22 juillet, la CCPMB a rendu un avis favorable, par 39 voix sur 40, sur le projet de réalisation d'une route forestière du Châtelard au col de Voza. C'est une étape importante pour ce dossier issu de la *charte forestière de territoire* qui réunit depuis 2011 les communes des **Houches**, de **Passy** et de **Saint-Gervais**.

Un projet respectueux de l'environnement

Initié par l'ONF, ce projet doit permettre une exploitation des forêts des trois communes, rendue actuellement difficile voire impossible de par le profil et les dimensions des chemins existants. **Il ne s'agit donc pas de réaliser « la voie royale du béton »** comme les associations France Nature Environnement Haute-Savoie et LPO ont voulu le faire croire dans un récent communiqué de presse, mais essentiellement d'améliorer les infrastructures existantes. Cette tentative de désinformation n'aura pas déstabilisé le bon sens des élus locaux qui ont pris toute la mesure du mauvais état sanitaire de nos forêts, faute d'entretien, et suivi les propositions des techniciens de l'Office National des Forêts (ONF).

Un projet consensuel

Ce projet a reçu l'aval de :

- **La Commission départementale des sites (CDNPS)** le 18 février 2020 au titre des autorisations de travaux en site classé,
- **Le Conseil régional scientifique de protection de la nature (CSRPN)** le 14 mai 2020.
- **L'Autorité environnementale** le 22 juillet 2020 apportant des recommandations qui amélioreront le contenu du projet.

Un projet utile et essentiel pour le territoire

Dès 2011, une étude sur le schéma de desserte multifonctionnelle a permis de définir, en fonction des besoins et contraintes recensés sur le massif, les différents projets d'amélioration de desserte envisageables. Ainsi un projet phare a été identifié pour créer un accès aux grumiers.

Ce projet doit être réalisé car il est impératif de rendre accessible la forêt pour l'entretenir. Les forêts du Pays du Mont-Blanc sont vieillissantes, ce qui les rend sensibles au réchauffement climatique (développement des insectes ravageurs et augmentation de la fréquence des incidents climatiques). Les exemples de fragilité des forêts sont nombreux, la tempête qui a touché les forêts de Sallanches et Magland à l'été 2019 a montré l'intérêt de disposer d'un réseau de voirie permettant d'accéder à la forêt, pour évacuer des bois tombés au sol.

Ce projet facilitera l'accès à 606 ha de forêt en réutilisant au maximum des voiries existantes qui seront améliorées.

Sur 13,655 kms :

- 60 % consistent à améliorer des voiries existantes (8,2 kms)
- 40 % sont des créations. Le **revêtement choisi est le plus naturel possible**. Un enrobé en goudron se fera uniquement sur un linéaire cumulé de 330 m sur les secteurs où la pente dépasse 12 % au début de la voirie, qui est déjà en partie goudronnée.

Ce projet est **prioritaire et stratégique** car **il permet de développer des modes de débardage alternatif** :

- Le **débardage par câble** pourra être installé tout le long du linéaire (sans cette route, les équipements nécessaires ne peuvent être acheminés sur place)
- **L'utilisation du Tramway du Mont-Blanc** pour les forêts isolées de Saint-Gervais-les-Bains, justifiant la prolongation de cette desserte jusqu'au col de Voza, seule gare possible de déchargement des grumes.

.../...

Après éclairage de l'étude d'impact environnementale réalisée en 2019, le **projet a évolué pour valoriser l'environnement** : le tracé a été modifié, un tronçon a été supprimé sur le secteur de Tête noire (1,060 km) en raison des enjeux faunistiques et floristiques importants.

Une gestion responsable du territoire

Différentes **mesures environnementales** accompagneront la mise en œuvre du projet :

- création de clairières favorables à différentes espèces, préservation d'arbres d'intérêt écologique notamment par rapport au pic tridactyle, protection ou restauration de mares intra-forestières servant de milieu de reproduction aux batraciens, abandon de bois le long de la desserte pour favoriser la mousse (*Buxbaumia veridis*).
- La **circulation sera réglementée** et limitée aux riverains et exploitants forestiers. La circulation des grumiers représentera au plus 50 camions par an.

Contacts presse : E. AMBLARD 06 47 66 34 80, e.amblard@ccpmb.fr / **Contact technique**: A.PISSARD – 06 30 07 20 42, a.pissard@ccpmb.fr